

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 novembre 2022

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentant les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services.

POINT N°5 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : CRÉATION DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de stabiliser la mission « entretien » par la création d'un poste permanent d'agent technique, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents pour les besoins de la collectivité,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

➤ à compter du 1^{er} janvier 2023 :

GRADE	Nb poste	ETP
Agent technique 35/35ème	1	1

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20221130-AS-22-30-11-5-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022

Publiée le 5/12/22